

## BAREME D'HONORAIRES TRANSACTIONS

Au 1<sup>er</sup> novembre 2024

*Honoraires maximums - Sauf promoteur barème spécifique*

Taux actuel de TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible d'évoluer selon la réglementation fiscale

### **Appartement, maison, immeuble : (pourcentage du prix net vendeur)**

- < 100 000€ : forfait minimum de 5 000€ TTC
- De 100 001 à 250 000€ : 5% TTC
- De 250 001 à 500 000€ : 4% TTC
- > 500 001€ : 3% TTC

*Honoraires à la charge de l'acquéreur*

### **Garage, parking : (pourcentage du prix net vendeur)**

- 10% TTC

*Honoraires à la charge de l'acquéreur*

### **Terrain à bâtir (pourcentage du prix net vendeur) :**

- 10% TTC

*Honoraires à la charge de l'acquéreur*

### **Locaux commerciaux (pourcentage du prix net vendeur) :**

- 10% TTC

*Honoraires à la charge de l'acquéreur*

### **Fonds de commerce (pourcentage du prix net vendeur) :**

- 10% TTC

*Honoraires à la charge de l'acquéreur*

**Afin d'assurer la protection de nos clients, l'agence PERFORM IMMOBILIER ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.**

PERFORM IMMOBILIER – 18 route d'Eschau – 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN – Tél. 06.42.06.38.23 – [mfriedrich@performimmo.eu](mailto:mfriedrich@performimmo.eu)

Siège social : 18 route d'Eschau – 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN – SASU au capital de 1 000€ - RCS Strasbourg 839675436 –

Code APE 6831Z - N°TVA intra FR49 839675436

Carte professionnelle transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6701 2018 000 034 582 portant la mention « non détention de fonds » délivrée par la C.C.I Alsace Eurométropole

Garantie financière de 120 000€ délivrée par GALIAN Assurances – 89 rue de la Boétie – 75008 Paris

Assurance RCP n° 120 137 405 délivrée par MMA ENTREPRISE- 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9

## BAREME D'HONORAIRES LOCATIONS

Au 1<sup>er</sup> novembre 2024

Honoraires maximums

Taux actuel de TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible d'évoluer selon la réglementation fiscale

### Baux d'habitation soumis à loi du 6 juillet 1999 :

- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail ZONE TENDUE : 10€/m<sup>2</sup>
- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail ZONE NON TENDUE : 8€/m<sup>2</sup>
- Honoraires de réalisation d'état des lieux : 3€/m<sup>2</sup>

Le montant total des honoraires sera au maximum égal à 1 mois de loyer hors charges pour le locataire et à 1 mois de loyer hors charges pour le bailleur

*Honoraires à la charge du locataire et du bailleur*

### Baux de stationnement :

- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux : 1 mois de loyer hors charges

*Honoraires à la charge du locataire et du bailleur*

### Baux commerciaux :

- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux : 10 % TTC du loyer triennal hors charges et hors taxes

*Honoraires à la charge du preneur*

**Afin d'assurer la protection de nos clients, l'agence PERFORM IMMOBILIER ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.**